

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 11 – 05 - ACQUISITION GRATUITE PAR LA VILLE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BX N°264 APPARTENANT A MONSIEUR JEAN-PIERRE DUBOURG (71-75 allée des Places)

L'an deux mil dix-huit, le quinze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS
Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

ABSENT EXCUSÉ

Tony LOURENÇO

ABSENTS

Sylviane STOME

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Afin de permettre les travaux de voirie sur l'allée des Places, la ville a sollicité les propriétaires de la parcelle cadastrée BX n°273 sise 71-75 allée des Places, à ce jour, de facto, partie intégrante de la voie publique, quant à une cession gratuite de cette parcelle.

En effet, lors de l'alignement des voies, il n'avait été pourvu à aucune régularisation entre les propriétaires de ladite parcelle et la Ville de GUJAN-MESTRAS.

Dès lors, ledit propriétaire a donné son accord quant à ladite cession au bénéfice de la Ville de GUJAN-MESTRAS aux fins de régularisation.

Il vous est donc demandé :

- d'accepter le principe de cette acquisition gratuite aux fins de régularisation d'alignement,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- de confier à Maître LORIOD, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le...19/11/2018.....
GUJAN-MESTRAS le...19/11/2018..